



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 112 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Deuxième volet : Plan-programme biennal

Programme 10 Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	3
A. Mondialisation, interdépendance et développement.	3
B. Développement de l'Afrique	4
Sous-programme 2. Investissement, entreprises et technologie	5
Sous-programme 3. Commerce international	6
Sous-programme 4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	8
Sous-programme 5. Pays les moins avancés (PMA), pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	9
Sous-programme 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	10
Textes portant autorisation du programme	12

* A/59/50 et Corr.1.



Orientation générale

10.1 Le programme sera exécuté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) (CCI). Il a pour objectif général de permettre aux pays en développement d'exploiter au mieux les possibilités qui leur sont offertes en matière de commerce et de développement et de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale en tirant tout le parti possible du potentiel de développement offert par la mondialisation, tout en contribuant à façonner les relations économiques internationales du XXI^e siècle.

10.2 Lors de la dixième session de la CNUCED, tenue à Bangkok en février 2000, les gouvernements ont reconnu que, pour que tous les pays profitent de la mondialisation, il fallait surmonter les problèmes complexes de nature politique qui découlent, en particulier au niveau macroéconomique, de l'interdépendance croissante des diverses sphères de l'activité économique – en particulier le commerce, le financement et l'investissement – et les risques qui y sont parfois associés. Les États Membres ont réaffirmé que la CNUCED, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, était particulièrement bien placée pour examiner ces problèmes et contribuer à l'émergence d'un consensus quant aux politiques à mener dans le contexte de la mondialisation et dans l'optique du développement. À cet égard, il faudra s'inspirer de l'« Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement » présentée dans le Plan d'action adopté à Bangkok. Dans la poursuite de ces objectifs, la CNUCED sera le lieu de débats intergouvernementaux, étayés par des discussions d'experts, ayant pour objectif l'émergence d'un consensus; elle réalisera des travaux de recherche et d'analyse afin, notamment, de fournir des contributions de fond à ces débats et discussions; elle offrira une assistance technique en rapport, adaptée aux besoins des pays bénéficiaires et privilégiant le renforcement des capacités.

10.3 En exécutant ce programme, la CNUCED devrait également contribuer de façon notable à l'application des textes issus des récentes conférences mondiales, et en particulier à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, auxquels la communauté internationale a souscrit, et à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information et de la Déclaration ministérielle de Doha, faite à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'à l'application d'autres décisions. La CNUCED accordera en outre une attention particulière à des questions de portée générale telles que les besoins des pays les moins avancés, la réduction de la pauvreté et l'accroissement de la participation des femmes à l'économie, ce qui exige que des possibilités leur soient offertes de pratiquer le commerce et d'investir, ou encore les potentialités que recèle la coopération Sud-Sud. En outre, on continuera de chercher à nouer des partenariats avec la société civile et le secteur privé, au profit des États Membres de toutes les régions du monde et dans le respect de leurs politiques et stratégies nationales respectives, l'accent étant mis sur la qualité et sur la viabilité de tels partenariats, plutôt que sur leur nombre.

10.4 Pour sa part, le CCI complétera les travaux de ses organes de tutelle, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en concentrant ses activités de coopération technique sur l'appui aux efforts menés par les pays en développement et les pays en période de transition économique, tout particulièrement le secteur commercial de ces pays, pour se doter des moyens nécessaires pour exploiter tout leur potentiel en matière de développement des exportations et d'amélioration de la gestion des importations, de sorte qu'ils puissent être compétitifs au plan international. L'appui à la constitution de capacités prendra diverses formes : diffusion d'informations, activités de formation ou encore services consultatifs. Une assistance technique de ce type est requise notamment par les institutions des secteurs public et privé, mais aussi par les réseaux institutionnels qui proposent des services spécialisés d'appui à la promotion du commerce aux entreprises exportatrices des pays partenaires. Les principaux partenaires du Centre, en matière de coopération technique, sont les réseaux nationaux d'institutions spécialisées dans l'appui à la promotion du commerce qui s'intéressent particulièrement à la compétitivité des petites entreprises au plan international. La priorité sera accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

10.5 La CNUCED sera responsable des sous-programmes 1 à 5, tandis que le CCI exécutera le sous-programme 6.

Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement

A. Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir, aux niveaux national, régional et international, des politiques et des stratégies économiques propices à la croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, fondées sur une accumulation plus rapide de capital et sur l'accroissement du profit tiré de la mondialisation, dans le contexte d'une interdépendance toujours plus grande des systèmes commerciaux et financiers internationaux et des stratégies de développement nationales.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Compréhension améliorée des options politiques et de leurs implications, d'où une croissance plus rapide et plus stable et un recul de la pauvreté dans les pays en développement, grâce à la promotion de politiques appropriées.

b) Progrès réalisé sur la voie du règlement des problèmes découlant de la dette des pays en développement, grâce à une meilleure gestion et à un allègement de cette dette.

a) i) Nombre d'États Membres qui auront approuvé les orientations politiques définies et pris acte des conclusions des recherches effectuées;
ii) Écho donné par les médias aux conclusions des recherches et aux orientations politiques définies.

b) i) Nombre d'institutions utilisant le Système de gestion et d'analyse de la dette;
ii) Augmentation du nombre de pays dont la situation se sera améliorée au regard de la dette, ou qui auront obtenu des engagements d'autres pays à cette fin.

- | | |
|--|---|
| <p>c) Amélioration des données statistiques et tirées de l'expérience, ainsi que des éléments d'information dont disposent les décideurs, aux niveaux national et international, lorsqu'ils conçoivent les politiques commerciales, financières et économiques et les stratégies de développement.</p> | <p>c) Nombre d'utilisateurs extérieurs qui auront demandé que leur soient communiqués des documents d'information et des publications statistiques sous forme électronique et sur papier.</p> |
| <p>d) Donne politique et cadre institutionnel plus favorables, aux niveaux local et international, au développement de l'économie palestinienne.</p> | <p>d) Nombre de mesures politiques et législatives et d'initiatives en matière de coopération internationale qui auront été prises.</p> |

Stratégie

10.6 L'exécution de ce sous-programme sera placée sous la responsabilité de la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. L'objectif défini sera poursuivi grâce à la promotion de politiques appropriées, selon les modalités suivantes : a) réalisation de travaux de recherche et d'analyse au sujet des politiques macroéconomiques et de développement, qui tiennent compte des documents issus des principales conférences internationales pertinentes, qui correspondent aux besoins du moment et soient axées sur l'avenir; b) définition d'orientations politiques en vue de l'élaboration de stratégies de développement appropriées aux niveaux national, régional et international; c) élargissement du consensus au sujet de politiques macroéconomiques et de développement adaptées aux conditions spécifiques des pays en développement; d) constitution de capacités à l'appui de telles politiques, notamment grâce à l'adoption de mesures relatives au financement extérieur et à la dette extérieure. La diffusion la plus large possible des rapports et documents produits dans le cadre du sous-programme ira de pair avec la prestation de services consultatifs, l'organisation de stages de formation et d'ateliers aux niveaux national et international, et la coopération technique, en particulier dans le domaine de la gestion de la dette. Les services statistiques et d'information seront mis à profit par les responsables politiques et viendront appuyer l'exécution du programme de travail de la CNUCED. Une assistance spéciale sera fournie au peuple palestinien.

B. Développement de l'Afrique

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le développement économique de l'Afrique, ainsi que la participation et l'intégration des pays africains à l'économie mondiale.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|---|--|
| <p>a) Accroissement de la diversité des options politiques nationales et internationales en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED.</p> | <p>a) Accroissement du nombre des États africains qui approuvent les orientations politiques définies.</p> |
|---|--|

b) Utilisation accrue des services fournis à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de diverses initiatives intergouvernementales et interinstitutions concernant l'Afrique.

b) Accroissement du nombre de demandes d'assistance à l'appui du Nouveau Partenariat et d'autres initiatives du même ordre.

Stratégie

10.7 L'exécution de ce sous-programme sera placée sous la responsabilité du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, qui fait partie de la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Des travaux de recherche analytique seront réalisés, qui auront pour objet de déterminer les divers facteurs qui ont une incidence sur le développement économique de l'Afrique. Il s'agira aussi de favoriser l'émergence d'un consensus au sein de la communauté internationale des organismes au service du développement quant aux mesures politiques les plus susceptibles de permettre à l'Afrique de surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte sur la voie du développement. La diffusion des conclusions de ces recherches ira de pair avec la prestation de services consultatifs et l'organisation de stages de formation, d'ateliers et de conférences.

Sous-programme 2 Investissement, entreprises et technologie

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les pays en développement et les pays en période de transition économique tirent profit de l'accroissement des flux d'investissement internationaux et des transferts de technologie, ainsi que de la compétitivité accrue des entreprises de ces pays au plan international.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue au niveau national de débattre des enjeux associés à l'investissement international et de leur incidence sur le développement.

a) Pourcentage de responsables politiques et d'autres parties prenantes qui auront déclaré être mieux à même de débattre des questions relatives à l'investissement international et de prendre part à des négociations dans ce domaine.

b) Meilleure compréhension des politiques susceptibles d'attirer et d'exploiter au mieux les investissements étrangers directs et les transferts de technologie, ainsi que de l'incidence des accords internationaux sur le développement.

b) Augmentation du nombre de recommandations politiques suivies d'effet dans les pays en développement.

c) Amélioration des possibilités offertes aux entreprises des pays en développement d'accroître leur compétitivité grâce à l'approfondissement des liens entre entreprises nationales et étrangères et meilleure compréhension des questions nouvelles qui se

c) Augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les pays en développement et les pays en période de transition économique en vue d'accroître la compétitivité des entreprises.

- | | |
|--|--|
| <p>c) Amélioration des possibilités offertes aux entreprises des pays en développement d'accroître leur compétitivité grâce à l'approfondissement des liens entre entreprises nationales et étrangères et meilleure compréhension des questions nouvelles qui se posent dans les domaines suivants : normes en matière de comptabilité et d'établissement de rapports, responsabilité des entreprises, transparence, pratiques de référence.</p> | <p>c) Augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les pays en développement et les pays en période de transition économique en vue d'accroître la compétitivité des entreprises.</p> |
|--|--|

Stratégie

10.8 Ce sous-programme sera mis en œuvre sous la responsabilité de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises. Pour atteindre l'objectif défini, on s'efforcera de faire mieux comprendre les enjeux de l'investissement international, du développement des entreprises et du transfert de technologie, ainsi que les diverses options politiques envisageables. Le rôle du sous-programme en tant que source d'informations et d'analyses détaillées sur l'investissement international sera renforcé. L'accent sera mis sur l'incidence des flux d'investissement internationaux et de technologies sur le développement, sur l'articulation des processus mondiaux aux politiques nationales et sur l'intégration des politiques touchant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises. Il s'agira aussi, lorsqu'ils en feront la demande, de renforcer la capacité des pays en développement de formuler et d'appliquer des politiques intégrées et de participer aux discussions et aux négociations relatives à l'investissement international.

Sous-programme 3 Commerce international

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que le commerce international, le système commercial et les négociations concernant le commerce des biens et services contribuent au développement et renforcer la contribution du secteur des produits de base au processus de développement pour que les pays en développement et les pays en transition soient pleinement intégrés à l'économie mondiale et en tirent profit.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|---|---|
| <p>a) Capacité accrue des pays en développement d'analyser, de formuler et d'appliquer des politiques et des stratégies commerciales appropriées dans les domaines du commerce international, du système commercial international et des négociations commerciales.</p> | <p>a) i) Nombre de mesures prises par les pays en développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et des processus d'intégration régionale;
ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs inscrits et abonnés au Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS), au système WITS (World Integrated Trade Solution) et au Modèle de simulation des politiques du commerce des produits</p> |
|---|---|

- | | |
|---|---|
| <p>a) Capacité accrue des pays en développement d'analyser, de formuler et d'appliquer des politiques et des stratégies commerciales appropriées dans les domaines du commerce international, du système commercial international et des négociations commerciales.</p> | <p>a) i) Nombre de mesures prises par les pays en développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et des processus d'intégration régionale;</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs inscrits et abonnés au Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS), au système WITS (World Integrated Trade Solution) et au Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM).</p> |
| <p>b) Capacité accrue des pays en développement d'intégrer la production et le commerce des produits de base dans le processus de développement.</p> | <p>b) Nombre de pays dans lesquels des progrès sensibles ont été enregistrés s'agissant de la contribution des produits de base au développement.</p> |
| <p>c) Capacité accrue des pays en développement de cerner les questions ayant trait à la concurrence et à la protection des consommateurs et d'y faire face, et de contrôler efficacement les pratiques commerciales restrictives.</p> | <p>c) Nombre de pays dans lesquels la législation relative à la concurrence ou à la protection des consommateurs a progressé, notamment par l'élaboration, l'adoption ou la révision d'instruments juridiques, ou par l'adoption de mesures visant à assurer l'application de ces instruments.</p> |
| <p>d) Capacité accrue des pays en développement de concilier les activités et les politiques commerciales et les objectifs du développement durable, y compris dans le cadre du système commercial international.</p> | <p>d) Nombre de décisions prises par les pays en développement pour concilier les politiques commerciales et les objectifs du développement durable dans le cadre des débats et négociations internationales, ou de mesures prises aux niveaux national, régional et international.</p> |

Stratégie

10.9 C'est à la Division du commerce international des biens et services et des produits de base qu'incombe la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme. Pour réaliser son objectif, on s'efforcera notamment d'aider les pays en développement et les pays en transition qui en feront la demande à trouver des solutions efficaces aux problèmes qui se posent et à saisir les occasions qui se présentent, afin de tirer le plus grand profit possible du commerce international de biens et de services et des marchés internationaux de produits de base. On suivra et on analysera l'évolution du système commercial international et des marchés de produits de base et on apportera une aide aux pays pour qu'ils développent leurs capacités de participer efficacement aux négociations commerciales et de formuler des politiques et stratégies pertinentes, en accordant une attention particulière aux préoccupations des pays en développement et des pays africains. Le sous-programme permettra la concertation et l'établissement de consensus sur des questions fondamentales et sur des questions nouvelles dans les domaines du commerce international, des indicateurs du développement, des produits de base et des nouveaux secteurs dynamiques du commerce international tels que le commerce des services. Un accent tout particulier sera mis sur la comptabilité entre le système

commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux/bilatéraux, la cohérence entre les processus mondiaux/régionaux et les politiques et stratégies nationales, la coopération Sud-Sud et les préférences commerciales. Le sous-programme donnera une nouvelle impulsion à la coopération et aux partenariats internationaux dans le domaine de la mise en valeur et de la diversification des produits de base, ainsi que du financement et de la gestion des risques qui s'y rapportent. Le Secrétariat poursuivra ses travaux sur les questions intersectorielles suivantes : le commerce et la lutte contre la pauvreté; le commerce et les femmes; le commerce, l'environnement et le développement; la politique de la concurrence et la protection des consommateurs; et le commerce et les autres questions relatives à la mondialisation. On s'efforcera de renforcer la collaboration interorganisations.

Sous-programme 4

Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

Objectif de l'Organisation : Améliorer la compétitivité des pays en développement et des pays en transition dans le commerce international grâce à des services d'appui au commerce efficaces et sûrs, à une utilisation accrue et plus efficace des technologies de l'information et à la mise en place de capacités de formation.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'infrastructure commerciale des pays en développement, grâce notamment à une efficacité accrue des systèmes de transport, de la facilitation des échanges et du cadre réglementaire et douanier.	a) Plus grand nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes de transport et des mesures de facilitation des échanges.
b) Sensibilisation accrue des pays en développement aux options politiques et stratégiques qu'offrent les applications économiques des technologies de l'information et de la communication et meilleure connaissance de ces options.	b) Pourcentage de lecteurs du <i>Rapport sur le commerce électronique et le développement</i> qui ont indiqué qu'ils l'avaient trouvé « utile » ou « très utile ».
c) Capacité renforcée de mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement dans les domaines du commerce, des investissements et des services d'appui au commerce.	c) Pourcentage de formateurs ayant réussi à dispenser une formation dans ces domaines.

Stratégie

10.10 C'est à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale qu'incombe la responsabilité de l'exécution du sous-programme. Pour réaliser son objectif, on s'efforcera de promouvoir l'accès à l'information et au savoir et d'améliorer la capacité de les utiliser. Le sous-programme sera notamment axé sur : les services d'appui au commerce, comme l'efficacité des transports, la facilitation des échanges et les cadres réglementaire et douanier; les applications économiques des technologies de l'information et des communications; et le renforcement de la capacité des organismes de promotion du commerce et des instituts de formation. À cette fin, les activités suivantes seront menées : a) travaux de recherche et d'analyse correspondant aux réalités du moment et axés vers le futur; b) formulation de recommandations en vue de l'élaboration de stratégies appropriées de développement aux niveaux national, régional et international; c) renforcement de la concertation en vue de l'établissement de consensus; d) fourniture d'une assistance technique sur demande; et e) renforcement des capacités des organismes de promotion du commerce et des transports et des instituts de formation. Les rapports et documents relatifs au sous-programme seront largement diffusés grâce à la fourniture de services consultatifs et à l'organisation de stages de formation et d'ateliers aux niveaux national et international. Le cas

échéant, ils s'appuieront sur les leçons de l'expérience acquise à l'occasion des activités de coopération technique.

Sous-programme 5

Pays les moins avancés (PMA), pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir une intégration progressive à l'économie mondiale des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, qui leur soit profitable et qui facilite, en particulier, la sortie sans heurt des pays les moins avancés de cette catégorie.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure appréhension des problèmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et consensus accru entre les partenaires de l'économie mondiale.	a) Nombre accru de politiques convenues et recommandées par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.
b) Intégration accrue des politiques et stratégies commerciales dans les plans nationaux de développement des pays les moins avancés.	b) Nombre de pays ayant intégré leurs politiques et priorités commerciales dans leur plan de développement national.
c) Coopération internationale accrue aux fins d'améliorer le transport en transit pour faciliter le commerce des pays en développement sans littoral.	c) Nombre de pays en développement sans littoral ayant enregistré des progrès dans le domaine des accords de transport en transit et d'autres mesures de facilitation des échanges.

Stratégie

10.11 C'est au Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement qu'incombe la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme. Pour atteindre l'objectif énoncé ci-dessus, les efforts porteront sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles de ces pays et comprendront des travaux de recherche et des analyses sur les politiques; la formulation de propositions fondées sur ces analyses; la facilitation de la concertation entre les gouvernements sur les questions relatives au statut des pays les moins avancés et à la sortie progressive de ces pays de cette catégorie; la prestation d'une assistance technique fondée sur les besoins spécifiques de ces pays; la coordination des activités pertinentes de coopération technique de la CNUCED en faveur de ces pays; et la participation au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Le sous-programme contribuera donc aux trois programmes d'action mondiaux en faveur de ces pays, à savoir : le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; le Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays

en développement sans littoral et de transit; et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif de l'Organisation : Permettre aux pays en développement et aux pays en transition de réaliser pleinement leur potentiel de développement des exportations et d'amélioration des opérations d'importation.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Constitution d'un noyau de compétences nationales sur les questions relatives au système commercial multilatéral, qui supposent une bonne connaissance des réalités et des potentialités des produits et des marchés.	a) i) Augmentation du nombre de réseaux nationaux mis en place ou bénéficiant d'un appui dans le cadre du « Réseau commercial mondial (<World Tr@de Net>) » et d'autres programmes apparentés du CCI; ii) Développement des activités menées par les différents réseaux de promotion.
b) Conception de stratégies de développement du commerce qui tiennent compte des capacités de production, de la demande internationale et des pratiques commerciales.	b) i) Augmentation du nombre de stratégies de développement du commerce élaborées grâce à la collaboration (nationale ou sectorielle) avec le CCI en cours d'application; ii) Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'une assistance pour intégrer une dimension électronique dans leurs stratégies d'exportation.
c) Renforcement de la capacité des institutions d'appui au commerce de fournir efficacement les services dont ont besoin les entreprises.	c) i) Augmentation du nombre d'institutions d'appui au commerce ayant établi un partenariat avec le CCI; ii) Augmentation du nombre d'institutions utilisant les outils d'appui du CCI.
d) Amélioration des résultats commerciaux dans certains secteurs de produits et de services.	d) i) Augmentation du nombre d'entreprises participant aux réunions acheteurs-vendeurs et aux activités de rapprochement organisées par le CCI; ii) Augmentation du nombre de participants au Réseau de services aux exportations; iii) Augmentation du nombre de pays dans lesquels les partenaires utilisent les outils d'analyse stratégique des marchés du CCI.
e) Promotion de l'entrepreneuriat et de la compétitivité au niveau des entreprises.	e) Augmentation du nombre d'associations commerciales utilisant les outils d'appui mis au point par le CCI.

Stratégie

10.12 C'est au Centre du commerce international qu'incombe la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme. La stratégie adoptée consistera essentiellement à édifier des capacités nationales aux fins de l'identification de nouveaux débouchés commerciaux et d'un examen des incidences que le système commercial multilatéral peut avoir sur les entreprises, en établissant un lien entre ces capacités nationales et certains produits et marchés. Elle comprendra des activités dans les domaines suivants : a) développement des institutions pour la promotion du commerce et des services d'appui spécialisés; b) développement des capacités de formation à l'exportation; c) renforcement des capacités pour la gestion des achats et approvisionnements internationaux; d) études stratégiques et opérationnelles sur les marchés; e) développement de produits et de marchés sectoriels; f) gestion de l'information commerciale; g) promotion de l'emploi des technologies de l'information et des communications aux fins de l'amélioration de la compétitivité commerciale; et h) coordination de la coopération technique, notamment en ce qui concerne l'évaluation des besoins et la conception de programmes ou de projets.

10.13 Pour réaliser son objectif, le CCI : a) créera et renforcera des réseaux nationaux d'experts du commerce chargés de sensibiliser l'opinion et de développer les capacités d'appréhender l'évolution du système commercial multilatéral et de s'y adapter; b) proposera une plate-forme de discussion et encouragera l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays en vue de trouver des solutions concrètes aux problèmes d'ordre commercial; c) encouragera la sensibilisation au commerce et fournira des publications, du matériel pédagogique, des cours de formation et une assistance directe concernant les conséquences de certains accords de l'OMC pour les entreprises; d) mettra au point et appliquera des outils pour la conduite d'enquêtes sur le potentiel d'exportation national et la réalisation d'études de marchés stratégiques; e) mettra en oeuvre une stratégie « produit-réseau » qui consistera en l'élaboration concertée de produits génériques d'assistance technique qui seront adaptés et diffusés par l'intermédiaire d'un réseau d'institutions partenaires; f) conjuguera connaissance du marché, formation, services consultatifs et contacts avec les milieux d'affaires, aux fins de la promotion des exportations de certains produits et de services, en accordant notamment une priorité élevée au commerce Sud-Sud et à la lutte contre la pauvreté; et g) aidera les institutions nationales à fournir des conseils aux entreprises dans les domaines de l'information commerciale, de la planification des exportations, de l'identification des clients, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la mise au point et de l'adaptation des produits, de la commercialisation, de la fixation des prix, de la négociation de contrats et de la distribution.

10.14 Le CCI mène ses activités de coopération technique en coordination avec ses organismes de tutelle, la CNUCED et l'OMC. Par ailleurs, le CCI coopère avec un réseau d'autres organismes multilatéraux comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), les commissions économiques régionales et l'Organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI), ainsi qu'avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie, le Secrétariat du Commonwealth et, pour la première fois en 2004, la Commission européenne. Elle développe aussi sa collaboration directe avec les agences

bilatérales de coopération technique, en particulier celles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en ce qui concerne la conception et l'exécution d'activités sur le terrain. Les partenariats avec le secteur privé sont une priorité pour le CCI, qui travaille en étroite collaboration avec des associations du secteur privé comme l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises.

Textes portant autorisation du programme

Les textes ci-après s'appliquent aux sous-programmes 1 à 5 :

TD/386 Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, le 19 février 2000

TD/387 Déclaration de Bangkok intitulée : « Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique », adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, le 19 février 2000

Plan d'action du Sommet mondial sur la Société de l'information (WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E)

Déclaration ministérielle adoptée à Doha par l'Organisation mondiale du commerce (WTO/MIN(01)/DEC/1)

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2 Déclaration du Millénaire

55/182 Commerce international et développement

55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

56/210 Conférence internationale sur le financement du développement

57/240 Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement les problèmes de la dette extérieure des pays en développement

57/253 Sommet mondial pour le développement durable

57/300 Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement

58/172 Le droit au développement

58/197 Commerce international et développement

58/200 Science et technique au service du développement

58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

- 58/202 Système financier international et développement
- 58/203 Crise de la dette extérieure et développement
- 58/204 Produits de base
- 58/213 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/222 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 58/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 58/233 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Résolution du Conseil économique et social

- 1819 (LV) Programmes des Nations Unies pour la promotion des exportations
-